

32 F avenue du cdt Marceau
25000 Besançon

ASSEMBLEE GENERALE – 17/03/2021

RESULTAT PROVISOIRE DU PROJET "SUPERTRAMP"

Ce projet Supertramp prévu sur 3 ans ne couvre que 2 années 2019 et 2020 pour les produits et 2020 /2021 pour les charges.

PRODUITS

- Subventions de La Cité de la voix qui sera reporté sur le projet suivant.
- 47 adhésions individuelles (10€) de choristes n'étant pas rattachés à une chorale adhérente à la FCFC. Cette adhésion individuelle permet au choriste d'être couvert par l'assurance de la FCFC.
- 109 inscriptions (60€) de choristes individuels

Les chorales inscrites n'avaient pas d'inscription à régler.

DEPENSES

- Collation : répétition du 08/03/2020 à Serre les Sapins
- Internet abonnement pour PCloud (fichiers sons des partitions)
- Remboursements : 47 choristes individuels ont demandé le remboursement des 40€ proposés par la FCFC + 1 choriste a souhaité n'être remboursé que de 20€
1 remboursement de 60 € pour une erreur d'inscription.

Cette ligne budgétaire peut évoluer si des choristes se manifestent encore.

Le Bilan de ce projet Supertramp laisse un résultat provisoire de 4884.14€

Cette somme sera investie dans le futur projet.